

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Savoie



**Commune de Fillière**

300 rue des Fleuries  
Thorens-Glières  
74570 FILLIÈRE  
TEL. 04 50 22 82 32  
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-103

## ■ Délibération

**N° 2026-83**

**Séance du 12 mai 2026**

**ATTRIBUTION D'UN BUDGET AU CONSEIL  
MUNICIPAL DES JEUNES**

*A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 mai 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 31 Pouvoirs : 1 Votants : 32**

**Présents :** ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

**Excusés :** GRANGE A. (pouvoir à ANSELME C.)

**Absents :** LONGERAY A.

**Secrétaire de séance :** Christophe BERTHOLIO

### Entendu l'exposé suivant :

La création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Fillière reflète l'engagement de la commune à impliquer les jeunes dans la vie locale. Ce dispositif leur offre un espace pour s'exprimer, proposer des projets et comprendre le rôle des institutions et des élus.

Le CMJ est un outil concret pour renforcer l'implication des jeunes dans la vie de leur commune.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) offre aux jeunes élus l'opportunité de concevoir et porter des projets concrets, en phase avec les enjeux locaux. Pour y parvenir, son fonctionnement repose sur une collaboration étroite avec les services municipaux et les partenaires institutionnels.

Les propositions issues des campagnes des jeunes en témoignent : potagers partagés, sensibilisation à l'environnement, revégétalisation des cours d'école, ramassage des déchets,

actions en faveur du handicap, boîtes à livres, formations aux premiers secours, ou encore projets intergénérationnels et festifs.

Pour leur permettre de réaliser des projets, il est proposé au conseil municipal de leur attribuer un budget de 5000 euros pour l'exercice 2026. Ce budget sera géré par les jeunes et alloué à des projets portés par eux. Il pourra servir aussi bien à créer des animations qu'à acquérir du matériel ou des petits équipements.

Ces 5000 euros seront pris sur la ligne budgétaire 6865.

### Aussi,

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération n° [référence] en date du 4 mai 2026 portant création du Conseil municipal des jeunes ;*

*Vu le budget principal de la commune ;*

*Considérant la volonté de la commune de soutenir la participation des jeunes à la vie locale ;*

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 30 voix pour et 2 voix abstentions (Catherine SONDAZ et Thierry GUENAT),

- **ATTRIBUE** au Conseil municipal des jeunes une enveloppe budgétaire annuelle de 5000 euros pour l'exercice 2026 ;
- **PRÉCISE** que cette enveloppe est destinée à la réalisation de projets validés dans le cadre de ses missions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile à l'exécution de la présente délibération.

**Le Secrétaire de séance**  
**Christophe BERTHOLIO**



**Le Maire**  
**Christian ANSELME**

